

## **PIÈCES JUSTIFICATIVES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR**

- Dès vos 16 ans l'attestation de recensement.
- Pour les candidats souhaitant suivre une formation avec prérequis, le(s) relevé(s) de notes d'examen(s). A déposer au plus tard le 10/07/2022.
- Uniquement pour les apprenants en contrat de professionnalisation : La copie du contrat de travail. À fournir au plus tard et obligatoirement avant l'entrée en formation.

